

FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS : LA PROBLEMATIQUE DE LA TEOM

Mardi 17 novembre 2020 - 9h30 à 12h30
Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Les règles applicables en matière de financement du service public de gestion des déchets

- Le périmètre du service
- Le calcul du coût du service

II - Les difficultés pratiques

- Le contrôle du juge
- Nos préconisations



OBJECTIFS

- Maîtriser l'environnement juridique applicable au financement du service public de gestion des déchets ménagers, face à la vigilance des contribuables et au contrôle rigoureux du juge administratif



INTERVENANTS



Guillaume Gauch
Avocat associé



Samuel Couvreur
Avocat senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Agents des collectivités concernées par le financement par la TEOM : juristes, financiers, comptables, services techniques



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun